Plan dossier AER

Nom/Prénom: Cissé Nogoférima – Ciocan Nicoleta

Classe : 2Gta

Établissement : Lycée René Cassin

Le graf "Coexist" réalisé par Combo, a

Sommaire

I) Laïcité en France

1. La laïcité à École
2. Lieu public
3. Les rapports entre la morale laïque et la morale républicaine en France
4. Témoignages

II) Œuvres

1. Jr 28 milimeters (Photographie)
2. La séparation (Film)

III) Lois

1. Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004
2. Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012

IV) Article de presse

1. Un manuel scolaire donne une fausse définition sur la laicité
2. « Crois-tu en Allah/ Dieu / Yahvé ? »: l'enquête polémique sur des élèves en Corse

V) La laïcité en France au cours du temps

1. Pourquoi la France tient-elle autant à « sa » laïcité ?
2. Trois autres éléments fondamentaux de ce premier seuil sont:
3. Les limites actuelles de la laïcité en France

Laïcité à l'école

Le principe de laïcité est un fondement du système éducatif français depuis la fin du XIXe siècle. L'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires républicaines a été accentuée par la loi du 9 décembre 1905 instaurant la laïcité de l'État. La Charte de la laïcité à l'École rappelle les règles qui permettent de vivre ensemble dans l’espace scolaire et d’aider chacun à comprendre le sens de ces règles. Elle est affichée dans les écoles et établissements d'enseignement du second degré publics.

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle a été présentée par le ministre le 9 septembre 2013.

La ministre de l’Éducation nationale, Najat Vallaud- Belkacem a demandé à tous les établissements scolaires publics et privés sous contrat d'expliquer et non d'imposer la charte de la laïcité.

Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l’École

Laïcité dans les lieux publics

.**Hôpital** - Le personnel hospitalier doit soigner les patients de façon impartiale et respecter leur liberté de conscience. Ils doivent être neutres par rapport aux usagers et ne pas montrer leurs propres convictions religieuses.
.Les patients, eux, n'ont pas de contraintes particulières, hormis l'interdiction de dissimuler leur visage.

.**École** - La loi sur les signes religieux dans les écoles publiques, adoptée en 2004, stipule que dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenue religieuse est interdit. Les universités ne sont pas concernées, puisque la loi de 2004 ne s'y applique pas.
.Concernant les mères d'élèves accompagnant les sorties scolaires, la circulaire Chatel de mars 2012 leur a demandé de ne pas porter de signes religieux ostentatoires, mais le Conseil d'Etat a estimé que les mères voilées n'étaient pas soumises, par principe, à la neutralité religieuse.

.**<u>Transports</u>** - Les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service.

.**<u>Rue</u>** - La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Les manifestations religieuses en dehors des édifices du culte, comme les prières de rue, peuvent donc être autorisées sous réserve qu'elles ne troublent pas l'ordre public.

Les rapports entre la morale laïque et la morale républicaine en France

La morale laïque est l'ensemble des règles et valeurs qui définissent ce qui est bien pour chacun. La morale républicaine est une règle de morale où l'on doit respecter les trois valeurs. Les trois valeurs sont liberté, égalité et fraternité. Donc dans ces deux morales l'on retrouve les même règles, valeurs ou principes et les même mœurs. Les mœurs sont des règles de conduite que l'on suit par choix ou par habitude sans se demander si elle sont bonnes.

Témoignages

Témoignage n°1 :

De son côté, Nora, étudiante en école d'ingénieurs à Paris, décrit son quotidien :

«Je me sens mal à en devenir parano! Élève en classe préparatoire, je me suis fait insulter de salafiste et menacer de mort par un de mes camarades de classe. Pourquoi? Car il m'a vue dans la rue avec mon voile. Quand je suis partie voir le proviseur-adjoint du lycée, la seule solution qu'elle a trouvée était notre renvoi à tous les deux si nous n'apaisions pas les tensions qu'il avait provoquées. Un vrai cauchemar, où toutes les issues mènent à l'injustice.

En écrivant ces mots, j'ai les larmes aux yeux, et sans vouloir nous positionner en tant que victimes, leurs acharnements sur ces détails vont faire que je vais partir de ce pays tôt ou tard. Ils auront sûrement obtenu ce qu'ils veulent, mais je n'ai pas la force de Rosa Parks. Une ingénieure en moins en France, voilà leur punition.»

Témoignage n°2 :

Salia, habitante d'Argenteuil est intervenue au cours des États Généraux de la Banlieue qui ont eu lieu samedi 4 mars à Argenteuil. Elle a relaté avec émotion devant la ministre Najat Vallaud-Belkacem la façon dont des mamans voilées, qui souhaitaient participer à un atelier scolaire, ont été accueillies avec « froideur et violence » par la directrice d'une école primaire de Bezon. Assistée d'une inspectrice de l'Académie, la directrice a demandé à ces mères voilées de quitter l'établissement en les menaçant d'annuler cet atelier en cas de refus de leur part.

Œuvres

Jr 28 milimeters

Jr est un artiste contemporain français. C'est un photographe connu dans le monde entier. La plupart de ses photographies sont une technique de collage photographique. L'œuvre 28 milimeters vient d'un projet Face2Face qui consiste à faire rire les gens. Elle a été faite en 2007. La photographie représente les trois religions monothéistes.

Jr et Marco (son assistant) sont partis au Proche-Orient pour se demander « Pourquoi les palestiniens et Israéliens ne parviennent pas à vivre ensemble ?». Jr a fait cette œuvre car il trouve que les gens de ces 2 pays se ressemblent, parlent presque la même langue,etc...

Ce projet contribue à une meilleure compréhension entre ces deux peuples. Mais dans ces deux pays beaucoup de personnes n'ont pas accepté cette photographie. Ils trouvent ça minable ou irrespectueux.

Cette photographie est connue dans le monde entier, et élue dans la plus grande exposition de photographies

La Séparation

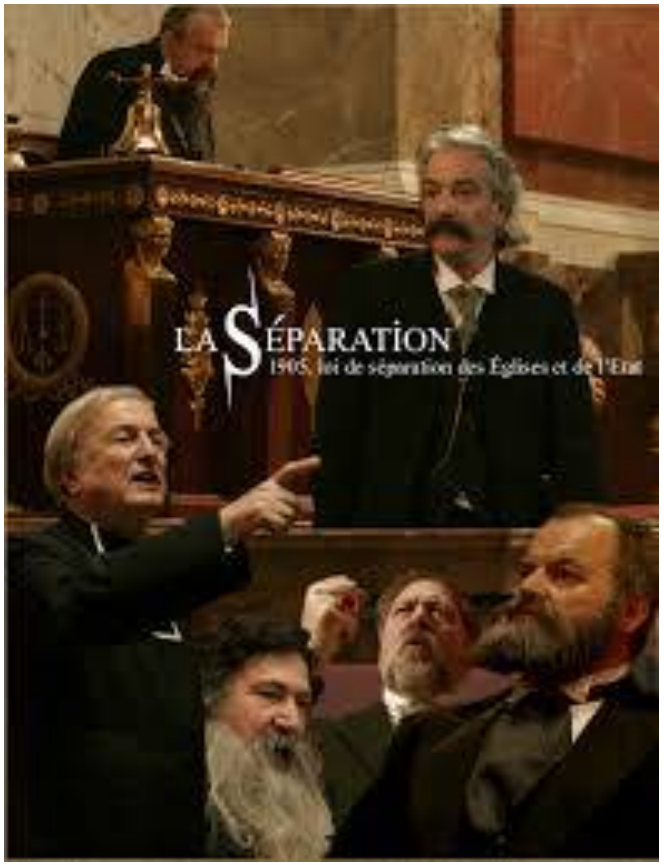

Le film reprend les débats et explique le contexte autour des débats parlementaires sur la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905 en France. Le véritable hémicycle du Palais Bourbon a servi de décor au film. Le film dure 1h22min. Il a été réalisé par François Hanss. Dans ce film on retrouve cinq hommes politiques qui jouent des rôles importants.

- Astrid Briand : Rapporteur de loi

- L'abbé Gayraud : Député qui est contre cette loi

- Jean Jaurés : Rédacteur sur ce sujet

- Le compte de Baudry d'Asson : Député royaliste, qui est contre cette loi

- Maurice-Allard : Député pour cette loi

- Paul Doumer : Président de la chambre, Orchestre des débats

Lois

- LOI n° 2004-228 du 15 mars 2004 :

- La loi sur les signes religieux dans les écoles publiques créant l'article L.141-5-1 [archive] du code de l'éducation est une loi française créée en 2004, restreignant le port de signes religieux. La loi autorise néanmoins le port de signes religieux discrets.

- LOI n° 2012-347 du 12 mars 2012 :

- relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Article de Presses

.*Un manuel scolaire donne une fausse définition sur la laïcité*

.Dans un manuel d'histoire pour les terminales L, ES et S édité par Hatier en 2014. On y lit à la page 348, que la laïcité « suppose aussi le refus de toute expression religieuse dans l'espace public ».
.Une affirmation fausse puisque la laïcité suppose au contraire la libre expression des opinions religieuses dans l'espace public, à des conditions notamment d'ordre public.Deux questionnaires d'une vingtaine de pages ont été élaborés pour les élèves du primaire et secondaire en Corse. Ils portent sur les pratiques religieuses, alimentaires, mais aussi sur les voyages effectués ou la langue parlée au sein de la famille.

.*« Crois-tu Allah/ Dieu / Yahvé ? »: l'enquête polémique sur des élèves en Corse*

.S'y trouvent de nombreuses questions, sur les langues parlées par les élèves, mais aussi dans les familles et par les parents, voire dans le quartier ou les médias, sur les voyages à l'étranger ou la religion et sa pratique. D'autres questions portent sur les pratiques alimentaires et culturelles lors du vendredi Saint, du Ramadan, ou du Shabbat, sur la consommation de viande, sur le port de signes religieux distinctifs, sur le sentiment d'appartenance à la Corse, à la France ou le sentiment de sécurité et l'intégration.

La laïcité en France au cours du temps

Pourquoi la France tient-elle autant à « sa » laïcité ?

Pour la France, qui se considère historiquement comme le pays des droits de l'homme, cette laïcité est apparue au fil de son évolution comme un cadre protecteur des droits de l'homme.

Tout d'abord, la Révolution Française met fin à une monarchie de droit divin, et à l'ordre considéré comme voulu par Dieu : à partir de cette date, la France ne se perçoit plus comme « la fille aînée de l'Église ».

Ensuite, la Constitution Civile du Clergé du 12 juillet 1790 introduit une première rupture. Le Concordat de 1801 se charge d'apporter un premier règlement de ce conflit avec, la création du mariage civil et de l'état civil. C'est le « premier seuil de laïcisation » qui se caractérise par une mise sous tutelle de l'Église par le pouvoir d'État.

Trois autres éléments fondamentaux de ce premier seuil sont :

- la fragmentation institutionnelle
- la reconnaissance de la légitimité sociale de la religion,
- le pluralisme des cultes reconnus.

La laïcité française, héritière de la Révolution de 1789, celle des droits de l'homme, apparaît alors comme l'adversaire de la religion catholique, opposition qui se retrouve dans ce que l'on qualifie de « combat des deux France » durant le 19 ème siècle.

La République Française ne reconnaît aucun culte le précise la loi de séparation de l'église et de l'État du 9 décembre 1905:

Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » .

La laïcité de la République Française est présente même dans le texte constitutionnel, dans la constitution de 1958. La laïcité est affirmée dès le premier article de la constitution « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Chaque français à le droit d'appartenir ou non à un culte religieux

Laïcité en France

La laïcité repose sur trois principes :

- la liberté de conscience et la liberté de culte
- la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses
- l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.
- La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit de changer de religion que le droit d'adhérer à une religion
- Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint par le droit au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

Les limites actuelles de la laïcité en France

Cette laïcité française se trouve donc actuellement confrontée à trois obstacles principaux qui se cristallisent essentiellement autour de l'islam et des populations musulmanes. Ceci est lié d'une part à l'histoire coloniale et d'autre part à l'immigration.

- Nous sommes face à des difficultés relationnelles entre l'État et l'Islam de France. Pour traiter ces difficultés, les ministres de l'Intérieur, en charge des Cultes, ont essayé de créer des organes représentatifs (cf. le Conseil du Culte Musulman) et ce dans l'optique de la structuration d'une consistoire islamique comparable aux consistoires protestant et juif.

- La construction et le financement des lieux de culte musulmans posent aussi problème. Il s'agit d'une exigence sociale réelle qui rencontre cependant de nombreux obstacles. Ces obstacles peuvent être culturels et sociaux voire politique et juridique.

.Enfin, on ne peut pas ne pas citer le fameux foulard islamique. La loi sur « les signes religieux ostensibles à l'école » du 15 mars 2004,

.« Art. L. 141-5-1. – Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »

Conclusion

La laïcité est un sujet qui date depuis longtemps en France. Au cours du temps, il y a encore et toujours des problèmes sur la discrimination religieuse. Par exemple, le burkini qui est un maillot de bain qui est couvert de la tête au pied. Ce maillot de bain a été interdit en France. Le burkini a créé un débat pendant les grandes vacances.

Peu importe la religion qu’on pratique ou l'opinion que l'on a envers une religion, il y aura toujours des personnes qui ne seront pas d'accord. Donc il faut se défendre contre cette discrimination.